

Séance du 12 avril 2023**Nombre de conseillers**

en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/47-2023**Approbation de la convention de partenariat entre l'UDSMA-MFA et la Ville
d'Onet-le-Château pour le co-financement de l'étude relative
au projet de nouvel EHPAD**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023 (pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 1).

ENTENDU que l'UDSMA-MFA est une entreprise mutualiste qui gère des services de soins et d'accompagnement mutualistes, parmi lesquels l'EHPAD Les Clarines, situé à Rodez.

ENTENDU qu'en 2022, l'UDSMA-MFA a obtenu un arrêté du Conseil Départemental pour porter la capacité de cet établissement de 35 à 70 lits.

ENTENDU que la réserve foncière sur laquelle est située l'EHPAD Les Clarines ne permettant pas une extension du bâtiment, il a été décidé de le déplacer sur la commune d'Onet-le-Château qui, acceptant d'accueillir l'établissement sur son territoire est devenue partie prenante du projet.

ENTENDU que le Comité de Pilotage réunissant le Conseil Départemental, la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé, l'UDSMA – MFA et la Mairie d'Onet-le-Château a décidé que le nouvel EHPAD devrait s'inscrire dans la philosophie de l'EHPAD de demain et être pensé comme un établissement plateforme, innovant et pionnier sur le département.

ENTENDU que pour se faire accompagner dans cette démarche, un appel d'offre a été lancé par l'UDSMA – MFA suite auquel la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée au cabinet AA Architecture pour un coût global s'élevant à 63 441, 60 € réparti comme suit :

- 55 740 € pour l'accompagnement réalisé par ledit cabinet,
- 7 701, 60 € pour l'étude des sols et le géomètre.

CONSIDERANT que l'ARS finance l'étude à hauteur de 44 592 € et qu'il est convenu que le reste à charge d'un montant de 18 849, 60 € soit partagé en trois parts égales, soit 6 283,20 €, entre le Conseil Départemental, l'UDSMA – MFA et la mairie d'Onet-le-Château,

CONSIDERANT que L'UDSMA – MFA s'étant engagée à faire l'avance sur le financement, il y a lieu d'approuver la convention entre l'UDSMA – MFA et la commune d'Onet-le-Château fixant les modalités de co-financement de l'étude précitée telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des élus municipaux.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL) :

- **approuve la convention de partenariat entre l'UDSMA-MFA et la Ville d'Onet-le-Château pour le co-financement de l'étude relative au projet de nouvel EHPAD tel qu'annexée à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**